Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-24_7_117-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, M. Ronan DANIEL, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Laurent MORIN, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Samuel POTIER DE COURCY

Absents excusés :

- Mme Noëlle FABRE MADEC a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- Mme Sophie MAR a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Marine JACOB
- M. Henri DE FRANCESCHI a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Mickaël STEPHAN

Date de convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 24
  - Votants : 32

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 24
(2025/7/117) – EXTENSION DE L'IFSE TUTORAT EMPLOI AIDE AU TUTORAT DE STAGE DIPLOMANT DE PLUS DE 6 MOIS
RAPPORTEUR : HERVE BROCHERIEU

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-24_7_117-DE

Par délibération n° 2025/5/82 du 2 octobre 2025, le conseil municipal a procédé à la création d'une indemnité forfaitaire de sujétion et d'expertise (IFSE) pour le tutorat d'agent recruté en emploi aidé au motif de la similarité de la fonction de tuteur à celle de maître d'apprentissage, reconnue par une nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Certains services de la collectivité sont amenés à accueillir des stagiaires pour des périodes de plus de 6 mois dans le cadre de formations diplômantes. Le tuteur de stage est alors amené à accompagner le stagiaire dans son parcours d'étude, dans la rédaction de son mémoire jusqu'à l'obtention de son diplôme.

Cette fonction étant également similaire à celle d'un maître d'apprentissage et en l'absence de disposition réglementaire permettant de verser cette NBI pour ce type d'accompagnement, il est proposé d'étendre l'IFSE tutorat emploi aidé aux tuteurs de stage diplômant de plus de 6 mois et ce pour le même montant.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'avis favorable émis par le comité social territorial du 17 décembre 2025,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines, affaires générales »,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

Article 1er : **APPROUVE** l'extension de l'IFSE « tutorat emploi aidé » au tutorat de stages diplômant de plus de 6 mois pour un montant brut mensuel de 98.40 € soit 1 180,80 € brut annuel conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 18 décembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Morgane LE ROUX

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890